

MOT DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, Amb. ALLAH MAYE HALINA, A L'OCCASION DE L'INSTALLATION DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

(Mardi, 06 août 2024)

- Monsieur le Ministre d'État, Président du Comité national de prévention et de gestion des inondations ;
- Madame, Messieurs les Ministres ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux de la Primature ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet ;
- Madame la Déléguée Générale du Gouvernement auprès de la Ville de N'Djamena ;
- Mesdames, Messieurs

C'est avec une grande détermination et un sens aigu de responsabilité que nous nous réunissons cet après-midi pour donner le ton résolu de la lutte contre les inondations à l'échelle nationale. Aussi, voudrais-je, exprimer toute ma gratitude au Président de la République, Chef de l'Etat MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO pour son leadership et ses orientations éclairées qui nous ont permis de mettre en place le Comité national dédié à la lutte contre les inondations.

Ce comité a une mission cardinale car depuis quelques jours, certains arrondissements de la capitale et plusieurs localités du pays vivent une situation particulièrement éprouvante. Comme vous le savez, les eaux de pluies qui sont une manne du ciel et une bénédiction ont débordé causant des préjudices importants à de nombreuses populations. Ce sont des menaces graves qui pèsent sur les habitations, les champs, le bétail et les vies humaines.

A cet égard, il est impératif de prendre, comme le Chef de l'État l'a ordonné, des mesures concrètes et efficaces pour gérer ces catastrophes naturelles. Le comité que nous instaurons aujourd'hui aura pour mission principale de coordonner les efforts de prévention et de gestion des inondations à travers tout le territoire. Il s'agira notamment de :

- Définir, évaluer et mettre en place l'ensemble de activités relatives à la prévention et à la gestion des inondations ;
 - Coordonner l'ensemble de activités humanitaires sectorielles ;
 - Établir les plans de contingence en matière d'inondation et assurer leur mise en œuvre à court, moyen et long terme ;
 - Organiser la riposte et l'appui aux sinistrés ;
 - Disponibiliser, fédérer et mobiliser les appuis nécessaires auprès des partenaires et toute autre entité ;
 - Mettre en place une stratégie de sensibilisation, d'inclusion et de communication.
- **Monsieur le Président du Comité national ;**
 - **Mesdames, Messieurs les membre du Comité**

La feuille de route qui est ainsi tracée est parfaitement cohérente, claire et pertinente. Il ne reste que l'action, l'action forte et contingente pour être à la hauteur du challenge. A cet égard, l'engagement et la responsabilité sont nos maitre-mots. C'est tous ensemble, dans un élan fédérateur et citoyen que nous pouvons efficacement renforcer la résilience de nos provinces face

aux inondations et protéger nos populations. C'est tous ensemble que nous pourrons réinventer des stratégies appropriées qui inscrivent la lutte contre les inondations dans un schéma de pérennité et de durabilité. Nous ne devons pas à l'avenir courir derrière le temps, mais être maître du temps. Et c'est d'ailleurs tout le sens de l'anticipation et de la prévention qui est fortement recommandé par le Chef de l'État.

– **Mesdames, Messieurs les membres du Comité**

Nous sommes conscients que la lutte contre les inondations nécessite des ressources financières importantes. Le gouvernement, en dépit de sa détermination sans commune mesure à lutter contre les inondations et de contenir ses effets, ne peut gagner seul cette bataille. C'est pourquoi, il est impérieux d'explorer toutes les opportunités en nouant des partenariats dynamiques pour assurer le financement requis.

– **Mesdames, Messieurs**

Les ressources financières sont absolument précieuses dans cette lutte que nous engageons. Cependant, nous ne devons pas minorer la portée de la conscientisation des populations pour une réelle appropriation de cet investissement. Si les populations ne prennent pas la juste mesure de notre politique en se livrant quelque fois à des actes inciviques ou de vandalisme, nous ne pourrons pas obtenir les résultats attendus. Des digues, par exemple, ont besoin d'une protection et l'on ne doit, en aucun cas, les dégrader aux fins d'enlever des remblais ou de la terre pour faire des briques. Nous n'avons pas, non plus, aucun intérêt à construire des maisons sur des aires de passage d'eau.

Voilà juste deux exemples fort révélateurs de l'attitude que j'indique et condamne fermement. Nos compatriotes doivent comprendre que c'est dans leur intérêt et dans l'intérêt supérieur du pays qu'aujourd'hui une telle initiative salvatrice est lancée. C'est dire que la sensibilisation, la communication et la mobilisation sociale ont une signification particulière et revêtent une importance de premier plan dans la lutte que nous menons. J'invite le Comité National à mettre un accent particulier sur ce segment de sa mission.

- **Monsieur le Président du Comité national de lutte contre les Inondations ;**
- **Mesdames, Messieurs les membres du Comité**

Je voudrais, pour conclure, souligner que la mise en place effective du Comité est une étape cruciale dans notre lutte contre les inondations.

Je vous exhorte tous à travailler avec diligence, détermination et solidarité pour atteindre nos objectifs communs. Le dynamisme, l'action et l'engagement prescrits au Comité national doivent être imprimés fortement au Comité technique et aux comités provinciaux qui seront mis en place.

D'ailleurs, ces équipes doivent être opérationnelles dans les 72 heures qui suivent.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que notre pays soit mieux préparé et plus résilient face aux défis posés par les inondations.

Je vous remercie et vous renvoie sans tarder à l'exercice de votre mission.